



Bureau des gouverneurs de l'Université Saint-Paul
Board of Governors of Saint Paul University

Le 6 mai 2020

May 6, 2020

PROCÈS-VERBAL
MINUTES

Membres présents

D. André, L. Assad-Butcher, J.-M. Barrette, N. Beaulieu, C. Beauvais, D. Berniquez, M. Harvey, E. King, M.-M. Laferrière, B. MacLellan, M. McLellan, D. Perrin, F. Reardon, G. Rixon, M. Tassé

Membre excusé

A. Sheftel

Secrétaire de séance

Marie de Barros

La présidente, M.-M. Laferrière, invite M. Harvey à prononcer la prière d'ouverture.

Le secrétaire général intérimaire, M. McLellan, confirme que la réunion est proprement constituée et qu'il y a quorum.

1. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente demande une proposition pour l'adoption de l'ordre du jour.

Sur motion dûment présentée par G. Rixon et appuyée par M. Harvey, il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION

3. Présentation - COVID-19 – mise à jour

N. Beaulieu fait le point sur le plan de continuité en indiquant qu'on a procédé à des ajustements dans les services administratifs et de soutien et que d'autres ajustements sont à prévoir selon l'évolution de la pandémie. Il souligne que cette crise a eu des conséquences majeures sur le budget de l'Université car, outre la baisse des revenus, des dépenses supplémentaires ont été nécessaires pour protéger le

personnel et aménager les locaux. Il mentionne que d'autres dépenses sont à prévoir à la prochaine rentrée à cause de la réduction des effectifs dans les classes pour respecter la distanciation physique. Il ajoute que le comité exécutif n'exclut pas des licenciements temporaires bien que, jusqu'à présent, les seules mesures qui aient été prises sont le non-renouvellement des contrats arrivant à terme, les mutations de postes dans certains services et la demande qui a été faite aux employés de prendre leur temps accumulé au 31 mars et au moins la moitié de leurs jours de congé d'ici la fin de l'été.

M.-M. Laferrière demande s'il y a des questions ou des commentaires. B. MacLellan souligne que le document qui a été présenté est clair. Elle ajoute que, si l'on tient compte des différentes stratégies mises en place pour se préparer à divers scénarios, on constate que les petites organisations n'ont pas beaucoup de marges de manœuvre pour faire face à des conséquences financières d'une telle ampleur tout en gardant un côté compatissant.

F. Reardon dit apprécier les différentes options qui ont été proposées, mais se demande toutefois si la situation actuelle ne devrait pas être une occasion pour le Bureau des gouverneurs de revoir sa raison d'être en proposant des projets fondamentaux qui permettraient de déterminer le mode de fonctionnement de l'Université et ainsi de mieux répondre aux besoins.

M.-M. Laferrière remercie F. Reardon pour son commentaire et ajoute que cette discussion, notamment sur la diversification des revenus, doit être faite à différents paliers afin de s'assurer que l'Université Saint-Paul continue de fonctionner.

J.-M. Barrette explique que la Faculté de théologie a adopté le modèle de la Faculté de droit canonique en mettant tous ses cours en ligne. Il ajoute que les Facultés des sciences humaines et de philosophie commencent également à s'orienter ainsi, mais il ne sait pas si cela se traduira par un engagement à long terme puisque certaines inquiétudes subsistent concernant la qualité de l'enseignement à distance.

C. Beauvais porte à l'attention des membres l'importance de solidifier la viabilité financière de l'Université Saint-Paul. Elle souligne que de changer le modèle d'enseignement en dispensant les cours des différents programmes de l'Université à distance exigerait que tout le monde travaille à temps plein sur la conception et la mise en place de ce nouveau modèle et que, dans le cas de nouveaux programmes, il faudrait les faire approuver et en faire la promotion, ce qui prendrait au moins deux ans. Cela représenterait un grand risque financier car aucun revenu ne serait généré pendant ces deux années. Elle demande au Bureau des gouverneurs d'y réfléchir. Elle ajoute que, bien que l'Université ait des réserves financières, ces dernières sont limitées. Elle souligne qu'il faudra également se demander ce qui arriverait si une autre université en Ontario proposait un modèle différent.

M. McLellan mentionne que les résultats d'un sondage ont montré que les étudiants et les parents de ces derniers cautionnent la décision de mettre en ligne les cours du semestre d'automne. C. Beauvais ajoute qu'il s'agit d'un sondage effectué pour Universités Canada, qui révèle que les étudiants veulent bien suivre leurs cours à distance à la session d'automne, mais que d'autres questions, comme celle des transports en commun soulevée lors de ce sondage, détermineront la direction à suivre dans l'avenir.

F. Reardon souligne que, si l'on envisage des changements dans les deux ou trois années à venir, c'est le moment d'y penser. C. Beauvais ajoute que, si le Bureau des gouverneurs souhaite aller dans ce sens, il faudrait consulter des spécialistes dans le domaine pour se faire une meilleure idée. Elle dit qu'elle a déjà contacté l'un d'entre eux et qu'elle lui a proposé de rencontrer les membres du Bureau des gouverneurs afin qu'il puisse leur donner son avis.

D. Perrin demande à J.-M. Barrette si, à cause de la pandémie, certains programmes sont retardés. J.-M. Barrette assure qu'aucun nouveau programme n'a été mis en veilleuse en raison de la COVID-19. Il ajoute que les inscriptions ont sensiblement diminué, mais que les admissions pour la session d'automne avaient connu une hausse d'environ 15 %. Les étudiants tardent à accepter les offres qui leur sont faites. Il souligne que le nouveau programme de doctorat interdisciplinaire débutera en septembre. C. Beauvais coordonne le comité relatif à ce programme ; dix-huit demandes d'admission ont été reçues à ce jour.

J.-M. Barrette indique qu'il y aura une hausse des inscriptions cet automne. Il ajoute qu'il travaille avec les Facultés des sciences humaines et de philosophie afin de s'assurer que tout sera prêt pour la mise en ligne des offres de programmes. Il ajoute qu'à court terme la situation est stable.

M. Harvey demande si cette augmentation des demandes d'admission pour l'automne est due à des facteurs autres que le problème de récession.

J.-M. Barrette répond que la campagne publicitaire a beaucoup contribué à cette hausse.

M. McLellan dit travailler avec l'Association étudiante afin de déterminer les problèmes que rencontrent les étudiants et de diriger ces derniers vers différents services selon leurs préoccupations. Un fonds d'urgence a été créé pour aider ceux qui en auraient besoin. À ce jour, cinquante-huit bourses d'urgence ont été distribuées aux étudiants, dont les deux tiers à des étudiants internationaux, qui ne reçoivent que très peu d'aide du gouvernement fédéral. Il reste environ quarante étudiants qui attendent encore de l'aide de notre part. Une campagne interne de collecte de fonds est en cours à l'Université Saint-Paul. On a reçu 3 200 \$ et on a distribué huit bourses supplémentaires d'une valeur de 400 \$ chacune, le but étant de distribuer les bourses au fur et à mesure de la réception des fonds. Comme certains étudiants sont très anxieux par rapport à la situation, on a décidé de maintenir les services de santé mentale et ainsi que ceux fournis par les aumôniers et les aînés autochtones. Une session de formation a eu lieu pour la nouvelle équipe exécutive de l'Association étudiante. Ses membres ont eu l'occasion de rencontrer les directeurs des différents services avec lesquels ils auront à travailler dès la prochaine rentrée.

Il dit maintenir des liens avec des députés fédéraux et provinciaux afin de leur faire part des questions qui préoccupent les étudiants.

Il ajoute qu'il est possible de faire une demande de subvention en infrastructures auprès du gouvernement fédéral et qu'une telle demande est en cours de préparation.

M.-M. Laferrière indique qu'elle a suggéré à C. Beauvais de demander aux membres du Bureau des gouverneurs de contribuer, si possible, au soutien financier des étudiants.

C. Beauvais se dit satisfaite du déroulement des derniers mois : on a pu terminer sans encombre le trimestre d'hiver et démarrer celui de printemps-été. Par ailleurs, certains acteurs s'inquiètent de la mise en ligne des programmes du trimestre d'automne car des gens pensent que l'on cherche ainsi à profiter de la situation pour faire des économies. Elle ajoute qu'il ne peut y avoir de formation à distance de qualité si on cherche à économiser. Pour avoir une formation à distance efficace, il faut soutenir les professeurs et revoir complètement les méthodes d'enseignement. Elle comprend que les professeurs soient réticents à ces changements, car c'est exigeant sur le plan organisationnel. Il faudra que les enseignants revoient ou réorganisent tout le modèle pédagogique existant. À l'instar de F. Reardon, elle se demande si cela ne nous obligera pas à repenser la définition d'un cours ou d'un programme universitaire. Le fonctionnement de l'Université n'a pas évolué depuis des lustres ; les titres, les grades, les contenus des programmes n'ont pas vraiment changé. Elle pense qu'avec les problèmes créés par la pandémie, la réflexion sur la redéfinition des programmes s'accélénera. Elle ajoute que les professeurs auront le choix d'opter pour des cours hybrides par exemple, ce qui leur permettra de choisir les modalités qui conviendront le mieux à leurs objectifs pédagogiques; c'est important qu'ils aient la liberté de choisir et ainsi de donner le meilleur d'eux-mêmes, selon les circonstances. Elle dit qu'elle est fière de toutes les équipes administratives et pédagogiques. Les employés travaillent d'arrache-pied pour contribuer à ces changements et sont très ouverts d'esprit. Certaines universités ne sont pas aussi prêtes que nous pour mettre en place des programmes en ligne cet automne. Nous avons obtenu ces résultats grâce à l'investissement et à la créativité de tous.

Elle souligne que nous avons reçu une lettre d'invitation du ministre des Collèges et des Universités du secteur francophone pour participer à une discussion avec les ministres et leur faire part de nos besoins spécifiques en raison des difficultés financières qu'a générées la pandémie.

Nous attendons des nouvelles de l'Université d'Ottawa concernant le financement qu'elle a obtenu du gouvernement de l'Ontario. Le montant, tous secteurs confondus, est de 25 millions de dollars. Ces

fonds ne sont pas distribués de façon équitable ; on note une grande disparité dans la distribution des fonds.

Elle souligne que l'enseignement à distance nous sera peut-être bénéfique pour le recrutement des étudiants canadiens francophones. Il n'y a pas beaucoup d'universités canadiennes qui offrent des programmes d'études supérieures en français. Certains étudiants aimeraient poursuivre leurs études supérieures en français, mais ne souhaitent pas ou ne peuvent pas quitter leur région. Il serait possible de conclure des ententes interinstitutionnelles qui permettraient de faire le pont entre le programme de baccalauréat d'une autre université et une maîtrise à l'Université Saint-Paul.

Elle indique qu'elle travaille avec le Bureau de développement pour évaluer les priorités de campagne et elle compte se concentrer sur les plus prometteuses.

Elle mentionne qu'il faut aller chercher du financement pour le Centre de protection des mineurs et des personnes vulnérables et le Centre sur la bioéthique clinique. En ce qui concerne le Centre sur la bioéthique clinique, une historienne a écrit un article mettant en valeur le travail de la professeure Markwell dans le contexte de la pandémie de COVID-19, dans la mesure où cette crise sanitaire soulève plusieurs enjeux éthiques pour les personnes vulnérables. La professeure Markwell a reçu du financement pour l'ouverture du Centre et le programme d'études en bioéthique clinique a été approuvé par le Ministère. Dès l'automne, le programme pourra accueillir ses premiers étudiants. Le programme de doctorat interdisciplinaire, qui semble très intéressant, a également reçu l'approbation du Ministère.

M.-M. Laferrière remercie l'exécutif pour tout le travail accompli.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

La présidente indique que les articles 4 à 12 figurent à l'ordre du jour de consentement. Elle demande une motion pour approuver l'ordre du jour de consentement.

D. Perrin souhaite que l'article numéro 8 soit retiré de l'ordre du jour de consentement et discuté de façon plus détaillée.

Sur motion dûment présentée par B. MacLellan et appuyée par D. Berniquez, il est résolu

QUE l'ordre du jour de consentement soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Approbation du procès-verbal

4.1 Réunion du 1^{er} avril 2020

5. Procès-verbaux du comité exécutif des 8, 15 et 22 avril 2020

6. Tableau – Interventions et rencontres de la rectrice

7. Modifications au règlement RHR-207

8. Médaille de Mazonod

D. Perrin revient sur la raison pour laquelle il a demandé que soit retiré de l'ordre du jour de consentement l'article relatif à la médaille de Mazonod afin qu'il soit discuté de façon plus détaillée. Il pense qu'il serait plus approprié de rendre un hommage plus personnel au père F. Morissey en lui

exprimant toute notre reconnaissance. Il ajoute qu'il connaît celui-ci depuis 1980 et qu'il a beaucoup apprécié son rôle de mentor. Ce dernier a toujours été au service des autres.

À tour de rôle, chacun des membres évoque sa sagesse, sa générosité, son combat contre l'exclusion, sa contribution, son sens de l'humour. Ils soulignent que F. Morissey a, en quelque sorte, fait connaître l'Université Saint-Paul à travers le monde en attirant à l'Université des étudiants originaires de plusieurs pays. Il a toujours été considéré comme un émissaire fiable auprès du Vatican. Nous savions que nous étions entre bonnes mains pour tout ce qui concerne nos relations avec le Saint-Siège. Solidaire des femmes et des laïques dans la vie ecclésiale, il a toujours fait en sorte que ces derniers puissent s'exprimer. Il s'est aussi engagé de façon remarquable dans les relations entre l'Université Saint-Paul et la Congrégation pour l'éducation catholique, les Oblats, etc. Il a recommandé que l'Université s'implique dans le domaine de la santé, d'où la création du Centre sur la bioéthique clinique et nos projets de formation en collaboration avec le CHEO afin que les nouveaux arrivants aient un meilleur accès aux soins de santé. Il a créé un lien entre l'Université Saint-Paul et ces acteurs. Certains donateurs ont contribué à des projets en raison de leurs relations avec F. Morissey. Il est un bon conseiller, un ami, un bon collaborateur et une personne agréable.

B. MacLellan souligne que F. Morissey a reçu une lettre très touchante du Saint-Père.

M.-M. Laferrière remercie encore D. Perrin d'avoir suggéré cet hommage à F. Morissey. Elle demande aux membres qui sont proches du père F. Morissey de lui mentionner le bel hommage que les membres du Bureau des gouverneurs viennent de lui rendre. Elle ajoute que, bien qu'elle n'ait pas eu la chance de le connaître vraiment, elle se sent privilégiée de l'avoir côtoyé.

La présidente du Bureau des gouverneurs, M.-M. Laferrière, présente la résolution.

Sur motion dûment présentée par C. Beauvais et appuyée par L. Assad-Butcher, il est résolu

QUE, sur recommandation du Comité de gouvernance et de nominations, le Bureau des gouverneurs approuve la nomination du père Francis Morissey comme récipiendaire de la médaille Eugène de Mazenod.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Nomination du vice-doyen et du secrétaire – Faculté de droit canonique

10. Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa

11. Transferts de réserves 2020-2021

12. Articles

AUX FINS DE DISCUSSION ET D'APPROBATION

13. Budget 2020 – 2021

D. André indique que le budget présenté est encore déficitaire, mais qu'il y a toujours un plan pour le rééquilibrer.

N. Beaulieu explique que le premier budget a été présenté au Comité des finances le 10 mars 2020. Le gel du financement a rendu difficile le rééquilibrage du budget. Il fait le point sur les différents postes budgétaires et souligne que le déficit total s'élève à 1 619 876 \$.

Sur motion dûment présentée par D. André et appuyée par M. Tassé, il est résolu

QUE, sur recommandation du Comité des finances, le Bureau des gouverneurs approuve le budget 2020-2021, déficitaire de 1 619 876 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. Beauvais fait remarquer que, bien que cette situation budgétaire ne soit pas acceptable, nous ne sommes pas les seuls à vivre avec un tel déficit compte tenu du contexte. Elle ajoute que le processus de recrutement d'un nouveau secrétaire général est suspendu pour le moment.

D. Perrin demande s'il faudra présenter une autre motion au mois de juin pour le report du recrutement du secrétaire général. C. Beauvais répond que l'on devra en effet présenter une nouvelle motion puisqu'il était prévu que l'on recrute un nouveau secrétaire général dans un délai de huit mois.

D. André demande s'il ne serait pas utile que le Bureau des gouverneurs écrive une lettre au gouvernement afin de demander soit de reconsidérer le gel budgétaire, soit d'apporter un quelconque soutien financier à l'Université.

C. Beauvais approuve l'idée et pense que cela contribuerait à envoyer un signal fort au gouvernement. Elle mentionne que, lors des rencontres avec les ministres, elle demande toujours qu'il y ait une approche différenciée entre les institutions. Ainsi, l'imposition d'une coupure budgétaire de 10 % ne convient pas à toutes, particulièrement à l'Université Saint-Paul qui pratique déjà des tarifs très abordables.

N. Beaulieu explique que, à la suite de la procédure interne de placement établie depuis quelques années, 4 % des revenus annuels ont été mis dans les fonds de dotation des bourses et le reste a été placé dans une réserve qui servirait en cas de besoin. Il y aura donc assez d'argent pour octroyer des bourses aux étudiants. Il tient à remercier les membres du Comité des finances, particulièrement E. King et D. André, qui terminent leur mandat cette année.

E. King se demande combien de temps l'Université Saint-Paul pourra tenir avec de tels déficits. Les réserves peuvent nous aider à tenir pendant peut-être les cinq prochaines années.

14. Membriété des comités du Bureau des gouverneurs

D. Perrin rappelle qu'il y a quatre postes à pourvoir dans les différents comités. Il propose aux membres de poser leurs questions ou de faire des commentaires pendant la discussion. Il y a plusieurs motions en ce qui concerne les conflits d'intérêts pour les personnes qui ont été choisies. Il demande aux membres du Bureau des gouverneurs si les personnes concernées doivent quitter la réunion lors des votes.

M.-M. Laferrière demande si quelqu'un s'oppose à ce que les personnes quittent la réunion.

D. André pense qu'il n'est pas nécessaire de faire sortir les personnes concernées par les motions vu le contexte actuel.

M.-M. Laferrière présente la résolution.

Sur motion dûment proposée par F. Reardon et appuyée par E. King, il est résolu

QUE le Comité de gouvernance et de nominations recommande au Bureau des gouverneurs de l'Université Saint-Paul de nommer David Perrin au Comité des finances, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022 et de déléguer au Comité de gouvernance et de nominations la responsabilité de nommer un des nouveaux membres du Bureau des gouverneurs dont le mandat s'étendra du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur motion dûment proposée par D. Perrin et appuyée par F. Reardon, il est résolu

QUE le Comité de gouvernance et de nominations recommande au Bureau des gouverneurs de l'Université Saint-Paul de nommer un de ses nouveaux membres au comité d'audit et de déléguer au Comité de gouvernance et de nominations la responsabilité de nommer un des nouveaux membres du Bureau des gouverneurs dont le mandat s'étendra du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur motion dûment proposée par M. McLellan et appuyée par M. Tassé, il est résolu

QUE le Comité de gouvernance et de nominations recommande au Bureau des gouverneurs de l'Université Saint-Paul de nommer Gordon Rixon au Comité de gouvernance et de nominations pour remplacer David Perrin, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur motion dûment proposée par D. Perrin et appuyée par C. Beauvais, il est résolu

QUE le Comité de gouvernance et de nominations recommande au Bureau des gouverneurs de l'Université Saint-Paul de nommer Francis Reardon et Bonnie MacLellan au comité de sélection d'un membre du Bureau des gouverneurs à compter du 1^{er} juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur motion dûment proposée par F. Reardon et appuyée par C. Beauvais, il est résolu

QUE le Comité de gouvernance et de nominations recommande au Bureau des gouverneurs de l'Université Saint-Paul de nommer David Perrin au Comité consultatif mixte OMI-USP, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Nomination au Bureau des gouverneurs

M.-M. Laferrrière reprend les données concernant le recrutement du membre du Bureau des gouverneurs. Elle souligne que, d'ici juillet, il y aura quatre postes à pourvoir au Bureau des gouverneurs. Les membres du comité de sélection se sont réunis à quelques reprises pour revoir les CV et rencontrer les candidats. À la suite de cette démarche, le comité va créer une banque de candidats, le but étant de pourvoir, d'ici le mois de juin, les quatre postes qui seront vacants au Bureau des gouverneurs. Les membres du comité se sont penchés sur les qualités et les compétences exigées de chacun des membres du Bureau des gouverneurs, à savoir l'engagement dans la gouvernance et la compréhension des responsabilités des administrateurs, l'intérêt et l'engagement dans l'avancement de l'apprentissage et la diffusion des connaissances. Le membre doit avoir un jugement éclairé, être intègre et responsable, être influent et avoir un degré élevé de motivation, de diligence et d'engagement pour l'excellence.

La candidate proposée par le comité de sélection possède de l'expertise dans plusieurs domaines dont les finances et l'administration, les ressources humaines et les relations de travail, la planification stratégique, la gestion des risques, le leadership, la gestion de l'information et les communications, les relations publiques et gouvernementales. Elle siège actuellement à l'exécutif du conseil d'administration de l'hôpital Montfort et de sa fondation. Elle a également de l'expérience dans les campagnes de financement.

Sur motion dûment proposée par M. Harvey et appuyée par D. André, il est résolu

QUE le comité de sélection des membres du Bureau des gouverneurs recommande au Bureau des gouverneurs de l'Université Saint-Paul de nommer Marie-Josée Martel comme membre de ce Bureau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Comité de sélection du nouveau recteur

M.-M. Laferrière demande à M. McLellan d'informer les membres du Bureau des gouverneurs du résultat du vote pour choisir la deuxième personne qui représentera le Bureau des gouverneurs au comité de sélection du nouveau recteur.

M. McLellan souligne que, lors de la réunion du 1^{er} avril 2020, le Bureau des gouverneurs avait accepté que l'élection du deuxième membre de ce comité se fasse au mois d'avril et que le résultat soit présenté à la réunion du Bureau des gouverneurs du 6 mai. Il ajoute que trois membres ont accepté la nomination pour le poste et que l'élection a eu lieu du 27 avril au 4 mai par voie électronique. Il confirme l'élection de B. MacLellan, qui sera la deuxième personne à représenter les membres du Bureau des gouverneurs au comité de sélection du prochain recteur.

F. Reardon demande si d'autres candidatures seront acceptées d'ici le mois de juillet ou si la liste a été finalisée.

M. McLellan répond que le processus est ouvert car l'objectif est de créer une banque de candidats dans laquelle nous pourrions puiser en fonction de nos besoins. Il ajoute que toute personne intéressée peut lui envoyer sa candidature.

La présidente invite le président du Comité de gouvernance et de nominations à présenter la proposition.

Le président du Comité de gouvernance et de nominations félicite B. MacLellan pour son élection.

Sur motion dûment proposée par D. Perrin et appuyée par G. Rixon, il est résolu

QUE B. MacLellan soit nommée au comité de sélection du recteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Protocole de l'ordre du jour de consentement

Le protocole est le suivant : on doit présenter une motion dûment appuyée pour l'approbation des points à l'ordre du jour de consentement. Si un point est retiré, on doit approuver la liste telle qu'amendée. L'article retiré est alors traité immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour de consentement.

RAPPORTS

17. Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

J.-M. Barrette mentionne qu'il est en négociation avec le syndicat des professeurs à temps partiel. Ce dernier a présenté, dès la première rencontre, un document de vingt-trois pages dans lequel figurent des demandes qui sont incompatibles avec la loi 124, qui limite à 1 % l'augmentation des salaires. Les professeurs à temps partiel réclament un supplément de salaire pour des cours dispensés en ligne ou à distance, un fonds de développement professionnel de 230 000 \$, l'embauche d'un conseiller pour les accompagner dans leur développement professionnel, l'accès au fonds de pension et l'assurance médicale, etc. Ces négociations vont être complexes car on ne doit pas contourner la loi 124 en acceptant d'accorder des avantages qui n'y sont pas mentionnés.

18. Vice-recteur à l'administration

N. Beaulieu souligne que les travaux qui avaient été prévus cet été sont terminés, par exemple le grand nettoyage des locaux, la démolition et l'enlèvement de l'amiante dans l'auditorium. On est en pourparlers avec le Collège Boréal pour louer plus d'espaces et, éventuellement, conclure un projet de construction à l'interne ; le Collège paierait le coût des travaux.

19. Secrétaire général

M. McLellan ajoute que le projet concernant les fonds d'infrastructures sera un projet vert ou écoresponsable. Il est prévu de changer quelques fenêtres en bois et d'ajouter de la verdure.

20. Rectrice

C. Beauvais indique qu'un webinaire a été lancé cette semaine par l'École de leadership transformatif, qui porte sur le bien-être des dirigeants et des organisations. Cette rencontre permet aux dirigeants de faire le point sur les valeurs données à leur leadership dans le contexte actuel. L'activité est gratuite, mais les participants qui le souhaitent peuvent faire un don aux étudiants. Elle ajoute que le webinaire se déroule en français.

21. Rapports des comités

1. Comité de gouvernance et de nominations

D. Perrin remercie toutes les personnes qui ont travaillé dans les comités. Il ajoute que quelques modifications ont été apportées dans le document relatif à l'évaluation annuelle.

2. Comité des finances

D. André rappelle que M. McLellan devra écrire une ébauche de la lettre au Ministre et la faire parvenir au Bureau des gouverneurs. M. McLellan propose de le mentionner dans le procès-verbal de la réunion afin qu'un suivi soit fait lors de la prochaine réunion du Bureau des gouverneurs.

3. Comité d'audit

D. Berniquez souligne qu'une réunion du comité d'audit a eu lieu le 21 avril. Cette rencontre avait pour but de préparer l'audit de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, qui sera fait sous peu.

FIN DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Levée de la séance

La motion demandant la levée de la séance à 17 h est présentée par G. Rixon et appuyée par L. Assad-Butcher.

La présidente de séance

Le secrétaire général intérimaire

Marie-Michèle Laferrière

Michael McLellan